

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Communication

Etablissement Public de Radiodiffusion Sonore



Consultation N°: 01/23

Acquisition de matériels informatiques

2023

Sommaire

Articles	Désignations	Numéros de pages
Article 01	Objet de la consultation	3
Article 02	Consistance de la consultation	3
Article 03	Mode de passation	3
Article 04	Condition de participation	3
Article 05	Lieu de la livraison	3
Article 06	Délai de validité des offres	3
Article 07	Révision et actualisation des prix	4
Article 08	Durée de préparation des offres	4
Article 09	Les conditions exigées	4
Article 10	Modalités de remise des offres	4
Article 11	Evaluation des offres	6
Article 12	Choix de l'offre	8
Article 13	Réception des équipements	8
Article 14	Modalité de paiement	9
Article 15	Pénalité financière de retard	9
Article 16	Intérêts moratoires	10
Caractéristiques techniques		11
Annexes		13
Annexe 1	Bordereau des prix unitaires en hors taxe en lettres	14
Annexe 2	Détail quantitatif et estimatif des prix en chiffres	15
Annexe 3	Déclaration à souscrire	16
Annexe 4	Déclaration de probité	19
Annexe 5	Lettre de soumission	20
Annexe 6	Engagement sur le délai de livraison	22
Annexe 7	Engagement sur la garantie de marche	23
Annexe 8	Engagement sur la durée de garantie	24

Article premier : Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le choix d'un fournisseur, pour l'acquisition de matériels informatiques au profit de la Radio Algérienne.

Si votre société est intéressée par la présente consultation, nous vous informons que le cahier des charges est téléchargeable via le site web de l'Etablissement Public de Radiodiffusion Sonore (<https://www.radioalgerie.dz/news/fr/consultations>).

Article 2 : Consistance de la consultation

La présente consultation est répartie en un (01) seul et unique lot, comme suit :

Items	Désignations	Quantités
1	Serveurs Rackables 1U ou 2 U ;	02
2	Stations de travail ;	03
3	Carte son professional PCI express ;	03
4	Micro ALL-IN-ONE ;	01
5	Pc de bureau ;	20
6	Onduleurs pour pc de bureau.	20

Article 3 : Mode de passation

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 13, 14 et 27 du décret présidentiel N°: 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Article 4 : Condition de participation

Il s'adresse aux entreprises spécialisées dans le domaine de l'informatique : fabricants, intégrateurs, distributeurs, revendeurs et/ou importateurs de matériels informatiques.

Article 5 : Lieu de la livraison

La livraison sera effectuée au niveau du magasin central de la Radio Algérienne sis au Château Rouge des Eucalyptus – Wilaya d'Alger.

Article 6 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 7 : Révision et actualisation des prix

Les prix sont fermes non actualisables et non révisables pendant toute la durée d'exécution de l'objet de la présente consultation.

Article 8 : Durée de préparation des offres

La durée de préparation des offres est fixée à dix (10) jours à compter de la date de publication de la présente consultation dans le site web de la Radio Algérienne (<https://www.radioalgerie.dz/news/fr/consultations>), avant le ... 08 MARS 2023 à 15h00.

Article 9 : Les conditions exigées

- 1- Les soumissionnaires sont tenus de soumissionner pour l'ensemble des Items en respectant l'ordre de classement des articles cités ci-dessus (Les soumissionnaires ne peuvent pas postuler pour une partie des Items) ;
- 2- La variante n'est pas autorisée pour l'ensemble des items (Chaque soumissionnaire doit présenter une seule et unique offre).

Article 10 : Modalités de remise des offres

L'offre du soumissionnaire devra être insérée dans une enveloppe cachetée et anonyme portant la mention suivante :



ETABLISSEMENT PUBLIC DE RADIODIFFUSION SONORE
Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres
Secrétariat de la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des
Offres au niveau du Comédor, 21 Boulevard des Martyrs, Alger
Consultation N° : 01/23, ayant pour objet :
«Acquisition de matériels informatiques»
«A n' ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres»

Cette enveloppe contiendra à l'intérieure deux (02) enveloppes séparées et cachetées «1» et «2» :

- 1- La première enveloppe «1» constituera l'offre technique du soumissionnaire qui portera la mention suivante :

Consultation N°: 01/23
«Offre Technique»
Nom du soumissionnaire
«.....»

A l'intérieur, le soumissionnaire devra nous fournir les documents suivants :

1. Une copie de la carte fiscale ;
2. Une copie recto/verso du registre de commerce ;
3. Déclaration à souscrire avec la signature et le cachet humide du soumissionnaire à remplir selon le modèle joint-en **(Annexe 03)** ;
4. Déclaration de probité avec la signature et le cachet humide du soumissionnaire à remplir selon le modèle joint-en **(Annexe 04)** ;
5. L'engagement sur le délai de la livraison proposé pour l'ensemble des items, sur un document portant l'en-tête du soumissionnaire et revêtu de son cachet et de sa signature **(Selon le modèle ci-joint en Annexe 06 du présent cahier des charges)**.
6. L'engagement sur la garantie de marche des trois **(03)** cartes son professionnel PCI Express (Item N°: 3), en cas où ça ne fonctionne pas et/ou de non-conformité, le soumissionnaire sera appelé à remplacer là et/ou les carte (s) sous un délai n'excédant pas les sept **(07)** jours calendaire sur un document portant l'en-tête du soumissionnaire et revêtu de son cachet et de sa signature **(Selon le modèle ci-joint en Annexe 07 du présent cahier des charges)** ;
7. L'engagement sur la durée de garantie proposée pour les Items 1, 2, 4, 5 et 6 sur un document portant l'en-tête du soumissionnaire et revêtu de son cachet et de sa signature **(Selon le modèle ci-joint en Annexe 08 du présent cahier des charges)** ;

2- La deuxième enveloppe «2» constituera l'offre financière du soumissionnaire qui portera la mention suivante :

Consultation N°: 01/23 «Offre Financière» Nom du soumissionnaire «.....»



A l'intérieur, le soumissionnaire devra nous fournir :

- Bordereau des prix unitaires en hors taxe en lettres pour l'ensemble des items, avec la signature et le cachet humide du soumissionnaire à remplir selon le modèle joint en **(Annexe 01)** ;
- Détail quantitatif et estimatif des prix en chiffres pour l'ensemble des items, avec la signature et le cachet humide du soumissionnaire à remplir selon le modèle ci-joint en **Annexe 02**, faisant ressortir ce qui suit :

1. Prix unitaires en HT ;
2. Montant total en HT ;
3. Montant en TTC ;
4. Délai de livraison de l'ensemble d'équipements proposés ;
5. Durée de garantie des équipements cités dans les Items N°: 1, 2, 4, 5 et 6 ;
6. Marques de l'ensemble des équipements proposés ;

7. Caractéristiques techniques de l'ensemble des équipements proposés
(Fiches techniques à joindre systématiquement au détail quantitatif et estimatif des prix).

- Lettre de soumission avec la signature et le cachet humide du soumissionnaire à remplir selon **(Selon le modèle ci-joint en Annexe 05 du présent cahier des charges).**

N.B : Dans le cas où l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée ou ne contiennent pas exclusivement les indications citées ci-dessus le service contractant ne sera en aucun cas responsable de la **non-conformité de l'offre qui sera rejetée par la suite.**

Toute offre non accompagnée des pièces exigées dans le présent cahier des, pour chacun des deux **(02)** plis (Pli technique et Pli financier) **sera rejetée.**

Article 11 : Evaluation des offres

Conformément à la procédure adaptée interne N°: 03 du 12/07/2022 fixant les règles applicables aux achats, commandes et marchés de l'Etablissement Public de Radiodiffusion Sonore, l'évaluation des offres sera effectuée par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres en deux **(02)** phases :

1^{ère} phase : Evaluation des offres techniques sur 70 points

La notation et le classement des offres techniques seront effectués sur la base des critères de notation définis ci- après :

CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE (Sur 70 Points)

- Délai de livraison : 40 points ;
- Durée de garantie : 30 points.

1- Délai de livraison : 40 points

Le soumissionnaire proposant le délai de livraison le plus court exprimé en jours, obtiendra la note maximale de **40 points.**

La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule ci-dessous :

$$N_c = 40 \times \frac{De}{Dc}$$

- Nc = Note de l'offre considérée
- Dc = Délai d'exécution considéré
- De = Délai d'exécution le plus court

- Le délai maximum de livraison est de quinze **(15)** jours calendaires après confirmation écrite de la commande par le service contractant au soumissionnaire retenu, les offres dépassant ce délai **seront rejetées.**



2- Durée de garantie : 30 points

Le soumissionnaire proposant la durée de garantie la plus élevée exprimée par mois obtiendra la note maximale de **30 points**.

La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule ci-dessous :

$$N_c = 30 \times \frac{D_c}{D_e}$$

- N_c = Note de l'offre considérée ;
 - D_c = Durée de garantie de l'offre considérée ;
 - D_e = Durée de garantie la plus élevée.
- La durée minimum de garantie est de douze **(12)** mois calendaires, les offres inférieures à cette durée **seront rejetées**.



2^{ème} phase : Evaluation des offres financières sur 30 points

Vérification des offres financières reconnues conformes au dossier de la présente consultation pour en rectifier les erreurs éventuelles, dans ce cas, des correctifs seront apportés de la façon suivante:

- S'il y a une différence entre les montants en chiffres et les montants en lettres, le montant en lettre fera foi ;
- S'il y a une différence de prix unitaires entre le détail des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif, le prix le plus bas fera foi ;
- S'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que le service contractant estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé ;
- Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par le service contractant, conformément à la procédure sus mentionnée pour la correction des erreurs.

- Il sera procédé à la notation de l'offre financière comme suit :

La note maximale de l'offre financière est de trente **(30)** points et sera attribuée à l'offre la moins disante.

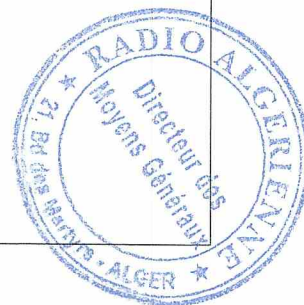
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

$$N_c = 30 \times \frac{M_m}{M_c}$$

N_c : Note de l'offre considérée ;

M_m : Montant de l'offre la moins disante ;

M_c : Montant de l'offre considérée.



Article 12 : Choix de l'offre

Au terme du processus d'évaluation des offres techniques et des offres financières indiquées ci-dessus, le service contractant retiendra **l'offre économiquement la plus avantageuse**, correspondant à l'offre qui obtiendra la note totale la plus élevée par référence à la sommation de la note technique et de la note financière.

- En cas d'égalité des points, l'offre ayant obtenu la meilleure note technique, sera retenue ;
- En cas d'égalité entre les offres techniques et les offres financières le choix sera porté sur celle proposant la meilleure durée de garantie (La durée de garantie plus élevée).

Article 13 : Réception des équipements

Conformément à la procédure adaptée interne N°: 03 du 12/07/2022 fixant les règles applicables aux achats, commandes et marchés de l'Etablissement Public de Radiodiffusion Sonore, Le marché donne lieu notamment, lorsque la nature de son objet l'exige et en fonction des dispositions contractuelles, aux réceptions ci-après :

a. Le contrôle de conformité

Le contrôle de conformité peut être effectué à tout moment sur le site du cocontractant et ne dégage en rien la responsabilité finale de ce dernier.

Un certificat de contrôle de conformité est requis au cocontractant en fonction de la nature du marché objet de la présente consultation.

b. La réception de conformité physique sur le lieu de livraison

Le service contractant procède à la réception de conformité physique, cette réception de conformité physique ne dégage en rien la responsabilité finale du cocontractant.

c. La réception provisoire

La réception provisoire est prononcée en présence du cocontractant. Elle a pour objet de permettre au cocontractant, au terme des opérations contractuelles, de démontrer la bonne exécution des clauses contractuelles objet du marché.

En cas d'absence du cocontractant, préalablement invité, le contractant procédera à la mise en service de l'équipement objet du marché, sous l'entière responsabilité du cocontractant au terme des résultats de ces essais, la réception provisoire est déclarée avec ou sans réserve.

En cas de réserves exprimées par le contractant, ces dernières doivent être consignées sur le procès-verbal. Le cocontractant est tenu de les lever dans un délai arrêté d'un commun accord.

d. La réception définitive

La réception définitive a pour objet de constater que toutes les réserves formulées lors des opérations de réception provisoire ont été intégralement levées et les objectifs prévus atteints conformément aux spécifications contractuelles. Elle aura lieu quinze (15) jours après la réception provisoire, sous réserve de la satisfaction de l'ensemble des obligations par le partenaire cocontractant.

Article 14 : Modalité de paiement

Le paiement sera effectué trente (30) jours après la signature du procès-verbal de la réception définitive conjointement entre le service contractant et le soumissionnaire retenu et la présentation de la facture définitive qui sera établie en quatre (04) exemplaires.

Article 15 : Pénalité financière de retard

En cas de non respect du délai de livraison proposé par le soumissionnaire retenu ce dernier encourt une pénalité financière de retard dont le montant est déterminé par l'application de la formule ci-après :

$$P = \frac{M}{10 \times D} \times N$$

- P** : Montant des pénalités de retard ;
M : Montant de la facture en toutes taxes comprises ;
D : Délai de livraison proposé par le soumissionnaire retenu ;
N : Nombre de jours de retard.

Dans le cas où le soumissionnaire ne remplit pas ses obligations, la Radio Algérienne se réserve le droit de demander un dédommagement sur le préjudice causé.

Article 16 : Intérêts moratoires

Le défaut de mandatement de la facture du cocontractant dans les délais prévus à l'article 14 de la présente consultation fait courir de plein droit et sans autres formalités au bénéfice du partenaire cocontractant, des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt directeur de la banque d'Algérie, augmenté d'un (01) point, à partir du jour suivant l'expiration dudit délai jusqu'au quinzième (15) jours inclus suivant la date de mandatement de la facture.

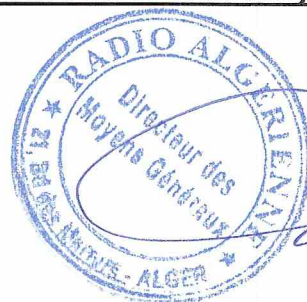
Les intérêts moratoires seront calculés selon la formule suivante :

$$IM = \frac{M.F.D \times T.I.D.B.A}{12 \times 30} \times N$$

- I.M** : Intérêts moratoires ;
M.F.D : Montant de la facture déposée du partenaire cocontractant ;
T.I.D.B.A : Taux d'intérêt Directeur de la Banque d'Algérie + 1 point (valeur absolue) ;
N : Nombre de jours de retard dans le paiement de la situation.

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre salutation distinguée.

Le Directeur des Moyens Généraux



Abdelmadjid AISSA

Caractéristiques Techniques Exigées

- **Item 01 : Deux (02) Serveurs rackable 1U ou 2U :**

- Processeur : Intel Xeon6 cœurs ou plus ;
- Fréquence : 2.0 GHz ou plus ;
- RAM : 32 GO DDR4 ;
- 04 disques de 1.2 TO ;
- 08 emplacements de disque ou plus ;
- 04 cartes réseau Rj45 Gigabit ;
- Double alimentation ;
- Lecteur DVD ;
- Raid 0, Raid 1, Raid 5, Raid 6, Raid 10 ;
- Licence Windows server 2019 standard.

- **Item 02 : Trois (03) Station de travail :**

- Processeur : Intel Xeon 4 cœur ou plus ;
- Fréquence ; 2.0 Ghz ou plus ;
- RAM : 16 GO DDR4 ou plus ;
- Disque : 1 TO ;
- 02 ports PCI express ou plus ;
- Carte graphique non intégré, 2GB ou plus avec 02 sorties écran ;
- 02 écrans larges de 20 pouces pour chaque station;
- Lecteur DVD, clavier et souris ;
- Licence Windows 10 64 bits.

- **Item 03 : Trois (03) Carte de son Professional PCI express.**

- **Item 04 : Un (01) Micro ALL-IN-ONE :**

- RAM : 8 GO ou plus ;
- Disque : 256 Go Disque SSD ;
- Ecran 27 pouces ;
- Interface réseau Lan GbE 1000 intégré ;
- Clavier et souris ;
- Windows 10 64 bits ou plus.



- **Item 05 : Vingt (20) PC de bureau :**

- Boîtier mini tour ;
- Processeur : i5 G10 ;
- Nb de cœurs = 4 ;
- Fréquence d'horloge ≥ 2 GHz ;
- Mémoire RAM = 6 Go ;
- Disque dur = 01 To ;
- Carte réseau Lan 01 Go intégrée ;
- Gravure DVD ;
- Clavier azerty ;
- Ecran couleur 18 pouces ou plus ;
- Souris optique USB ;
- Port USB ≥ 04 ;
- Licence Windows 10 Pro 64 bits.

- **Item 06 : Vingt (20) Onduleurs**

- Capacité 600 à 800 VA.



Annexes



Bordereau des prix unitaires en hors taxe en lettres

Items	Désignations	Prix Unitaires en hors taxes en lettres
1	Serveurs rackables 1U ou 2 U ;	
2	Stations de travail ;	
3	Carte son professional PCI express ;	
4	Micro ALL-IN-ONE ;	
5	Pc de bureau ;	
6	Onduleurs pour pc de bureau.	

**LE SOUMISSIONNAIRE**

Signataire et Cachet Humide

Détail quantitatif et estimatif des prix

Items	Désignations	Quantités	Marques proposées	Prix Unitaires en hors taxes	Montants en hors taxes
1	Serveurs rackables 1U ou 2 U ;	02			
2	Stations de travail ;	03			
3	Carte son professional PCI express ;	03			
4	Micro ALL-IN-ONE ;	01			
5	Pc de bureau ;	20			
6	Onduleurs pour pc de bureau.	20			
Total en HT					
TVA 19%					
Total en TTC					

Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif des prix en toutes taxes comprises à la somme de :

- **Délai de livraison** :par jours (À préciser obligatoirement) ;
- **Durée de garantie** :par mois (À préciser obligatoirement).

LE SOUMISSIONNAIRE

Signataire et Cachet Humide

A M

DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du marché

Nom, Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché : Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois (3) dernières années un chiffre d'affaire annuel moyen de : (Indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres)

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la Société au greffe du tribunal, section commerciale ?

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la Société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

Le déclarant atteste que la Société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La Société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ?

Dans l'affirmative : (Identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom l'adresse du syndic de règle La Société fait-t- elle l'objet d'une procédure judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (Identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La Société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ?

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

La Société s'est-t- elle rendue coupable de fausse déclarations ?

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

La Société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement)

La Société a-t-elle fait l'objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? :

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission des marchés, ou de la justice et les décisions ou

jugements et leur date) :

La Société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

La Société est-t-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ?

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La Société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ?

.....ment judiciaire) :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et le lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la Société, que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à.....Le
(Nom, Qualité du signataire et cachet)



DECLARATION DE PROBITE

Je soussigné (e),
 Nom et Prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'**objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics**.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrents loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant, à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts .

Fait à le,

(Nom, Prénom du signataire et cachet du soumissionnaire)

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumet et m'engage envers l'EPRS à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devises étrangères en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes)

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffre et en lettres) :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire N° : auprès :

Adresse :

.....Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que la dite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à..... le
(Nom, qualité du signataire et cachet) :



Engagement sur le délai de livraison



Je soussigné (e), Nom et prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :

M'engage à livrer l'ensemble de matériels informatiques l'objet de mon offre dans le cadre de la présente consultation N°: 01/23 portant sur l'acquisition par l'EPRS de matériels informatiques, dans un délai deen lettres (.....en chiffres) jours calendaires à compter de la confirmation écrite de la commande par le service contractant.

Je déclare avoir pris connaissance que ce délai commence à compter de l'entrée en vigueur du marché, et que le délai de livraison maximum de l'objet du présent cahier des charges est fixé à quinze **(15)** jours, et que toute offre proposant un délai de livraison supérieur à quinze **(15)** jours sera rejetée.

Fait à :, le :

LE SOUMISSIONNAIRE

Signataire et Cachet Humide

NB : Engagement à établir sur papier en-tête du soumissionnaire.



Engagement sur la garantie de marche

J'atteste par le présent engagement sur la garantie de marche des trois **(03)** cartes son professionnel PCI express.

En cas où une ou plusieurs carte (s) ne fonctionne (ent) pas et/ou de non-conformité (s), je m'engage à remplacer là et/ou les carte (s) sous un délai n'excédant pas les sept **(07)** jours calendaire.

Fait à : , le :

LE SOUMISSIONNAIRE

Signataire et Cachet Humide

NB : Engagement à établir sur papier en-tête du soumissionnaire.



Engagement sur la durée de garantie

Je soussigné (e), Nom et prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :

M'engage à garantir le matériels informatiques cités dans les **Items 1, 2, 4, 5 et 6** objet de mon offre dans le cadre de la présente consultation N°: 01/23 portant sur l'acquisition par l'EPRS de matériel informatique, pour une durée de.....en lettres (.....en chiffres) mois à compter de la date du signature du procès- verbal de la réception définitive.

Fait à :, le :

LE SOUMISSIONNAIRE

Signataire et Cachet Humide

NB : Engagement à établir sur papier en-tête du soumissionnaire.